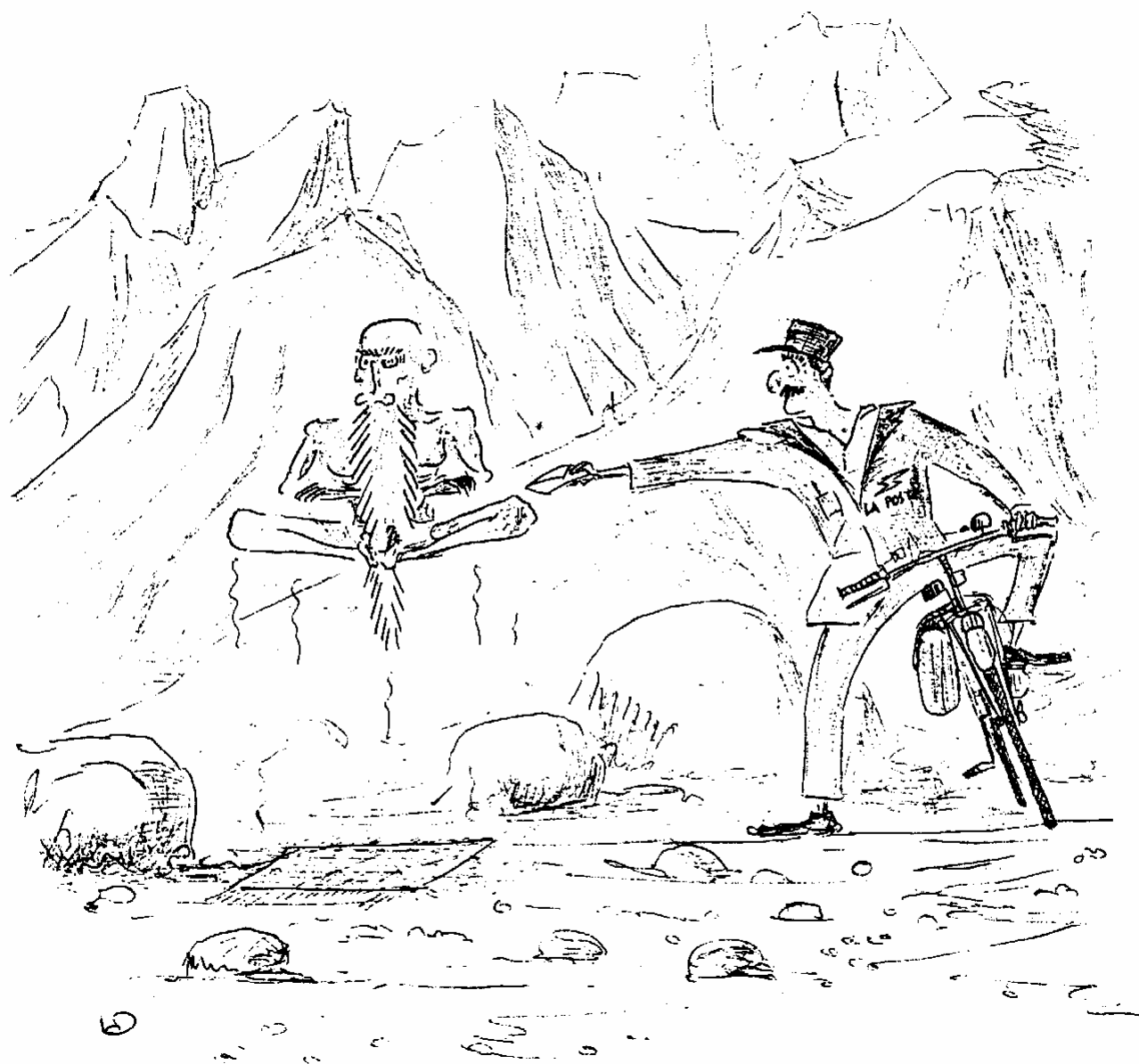


LE COURRIER DE L'ASCETE



N° 18

février 2002

COURRIER DE L'ASCETE n° 18

février 2002

SOMMAIRE

- **CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 04 FEVRIER 2002.**
- **OUVERTURE D'UN COURRIEL ET D'UN SITE INTERNET « ASCETE ».**
- **CONFERENCE INTERNATIONALE SUR LES ORTHOPTERES, A MONTPELLIER (AOUT 2001).**
- **ACTUALISATION DU SYNOPSIS DES ORTHOPTERES DE FRANCE.**

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 04 FEVRIER 2002.

La séance est ouverte à 16 h 30. Sont présents : Mlle Y. SENTISSI, MM. J. DESILE et B. DEFAUT.

Excusés : V. MAURIN, A. ROUJAS, M. LEPLEY et L. DEFAUT.

M. LEPLEY a donné pouvoir à Y. SENTISSI et L. DEFAUT à J. DESILE.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion de conseil d'administration du 21 avril 2001.

B. Defaut donne lecture du compte-rendu (« courrier de l'ASCETE » n°17).

Vote : le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2. Choix d'une date et d'un lieu pour la prochaine Assemblée Générale.

En accord avec François Veneau il est décidé que ce sera le samedi 6 avril, à 15 h, au siège social.

Au cas où des adhérents non ariégeois manifesteraient le désir de participer à notre prochaine AG, elle se tiendrait à Toulouse. Nous réserverions alors une salle à la Maison de l'Environnement ; mais il faudrait que les personnes intéressées se soient faits connaître d'ici la fin février.

3. Question : faut-il que l'ASCETE adhère au Conseil Permanent Régional des Associations d'Environnement (COPRAE) ?

Discussion : l'édition annuelle par le COPRAE du « Livre Blanc sur l'Etat de l'Environnement en Midi-Pyrénées » et la « Journée Annuelle d'Echanges et de Réflexion » nous paraît être l'occasion d'une ouverture sur les problèmes de la Région où notre association a son siège. Et le montant de l'adhésion est modeste (100 F en 2001).

Vote : il est décidé à l'unanimité d'adhérer au COPRAE.

4. Questions diverses.

4-1. Site Internet.

La création du site est à l'étude. On lira dans le « Courrier de l'ASCETE » n°18¹ l'appel lancé aux adhérents par le concepteur, F. Veneau..

4-2. Question : Est-il opportun de soumettre à la prochaine AG d'étendre le champ de la revue aux études sur les Orthoptères français ?

Discussion : B. Defaut explique qu'il s'était d'abord montré réticent à cette proposition, faite il y a environ un an par un adhérent ; car comment justifier qu'une même revue traite à la fois de l'ordre des orthoptères, et uniquement lui, et de toutes les entomocénoses, et quelque soit l'ordre concerné cette fois ? Mais force est de constater que, bien que les orthoptères soient de plus en plus étudiés et utilisés en France, il n'y a

¹ Voir page 4.

toujours pas de revue qui leur soit consacrée, à la différence de ce qui se passe avec les Lépidoptères (*Alexanor*) ou des Odonates (*Martinia*), par exemple.

Bien sûr il y a la possibilité de créer de toutes pièces une revue nouvelle consacrée aux Orthoptères français ; mais qui va prendre cela en charge ? Pour ma part j'ai assez à faire avec *Matériaux Entomocénétiques* et avec la gestion de l'ASCETE.

Si on acceptait une telle transformation de notre revue il faudrait choisir les thèmes à traiter en priorité et décider du niveau souhaité pour les articles ; et il faudrait sans doute aussi se doter ensuite d'un véritable comité d'édition.

Cela impliquerait aussi de changer le titre, qui pourrait devenir : « *Matériaux orthoptériques et entomocénétiques* », et de modifier les statuts en conséquence.

Vote : il est décidé à l'unanimité de soumettre cette question à la prochaine AG. Et il est aussi demandé aux adhérents qui ne viendront pas à l'AG de bien vouloir nous faire connaître leur point de vue.

4-3. Question : Est-il opportun de soumettre à la prochaine AG de procéder à un toilettage en profondeur de la revue ?

Par exemple :

a- changer le mode de reliure : adopter le dos cousu, comme dans le « *bulletin d'écologie* » (coût = 5000 F / 300 exemplaires) ; ou les agrafes centrales, comme dans « *la recherche* » et « *symbioses* ».

b- changer le mode de duplication : abandonner la photocopie pour passer à l'imprimerie : cela résoudrait notamment le problème posé par l'intercalation de pages en couleurs (les pages photocopiées en couleurs ont un aspect lustré que n'ont pas les pages photocopiées en noir et blanc).

c- augmenter le tirage : passer de 70 / 100 exemplaire à ≥ 300 exemplaires (qui est le seuil à partir duquel le changement de mode de duplication est justifié, pour un imprimeur).

Cela implique d'obtenir des subventions (DIREN-MP, Ministère de l'Environnement, fondation Nature & Découvertes, etc.) et d'augmenter la diffusion (susciter de nouveaux adhérents, procéder à des échanges avec d'autres revues).

d- changer la mise en page : notamment présenter les textes sur 2 colonnes (au lieu de pleine page actuellement) ?

Vote : il est décidé à l'unanimité de soumettre cette question à la prochaine AG.

Et nous demandons aux adhérents qui ne viendront pas à l'AG de bien vouloir nous faire connaître leurs points de vue également sur ces sujets.

4-4. Problème soulevé par S. Gadoum sur les notions de « sommaire » et de « table des matières ».

Vote : il est décidé à l'unanimité de soumettre aussi cette question à la prochaine AG, avec les autres questions relatives à notre revue.

4-5. J.-P. Besson propose de participer à la re-lecture des textes publiés dans la revue.

C'est une proposition fort précieuse, qui permettra d'améliorer sensiblement la qualité de notre revue.

4-6. Ordre du jour de la prochaine AGO (samedi 06 avril 2002 à 15 h 00)

1. *Quorum*
2. *rapport moral et compte rendu d'activités.*
3. *Rapport financier.*
4. *Montant des cotisations.*
5. *Débat : faut-il étendre le champ de la revue aux études sur les Orthoptères français ?*
6. *Débat : faut-il modifier la présentation de la revue (mode de reliure, abandon de la duplication par photocopie, augmentation du tirage, texte sur plusieurs colonnes, notions de « sommaire » et de « table des matières ») ?*

4-7. Ordre du jour de la prochaine AGE (samedi 06 avril 2002, à la suite de l'AGO).

1. Quorum

2. Ajouter un article à nos statuts mentionnant l'adoption du code de déontologie de l'UEF et définissant la ou les mesures à prendre en cas de manquement avéré de l'un de nos membres à ce code.

Puisque c'est la 2e version du « code de déontologie » qui a été adoptée par l'UEF (AG du 7 avril 2001), et que l'ASCETE a ratifié également cette version (AG du 21 avril 2001), il faut maintenant, conformément au paragraphe E/2 du « code », intégrer à nos statuts le fait que l'ASCETE fait partie de l'UEF (membre fondateur) et qu'elle a accepté la version retenue par l'UEF pour code de déontologie.

Cela pourrait se concrétiser par :

A. L'ajout d'un nouvel article à nos statuts, par exemple :

« Article 3 – Union de l'Entomologie Française.

« L'ASCETE est membre fondateur de l'Union de l'Entomologie Française (UEF), fédération nationale qui a notamment pour objectif de représenter les activités et les intérêts de l'entomologie française auprès des autorités et organismes locaux, régionaux, nationaux et internationaux ».

B. L'introduction d'un complément à l'actuel article 8, par exemple :

« La qualité de membre se perd par :

« (...) »

« c) la radiation prononcée par le conseil d'administration pour non paiement de la cotisation ou pour motif grave, **notamment un manquement avéré au code de déontologie de l'UEF, l'intéressé ayant été invité (...)** ».

3. Conformément à la décision prise en AGO le 21 avril 2001 il faut proposer la suppression dans le règlement intérieur de l'article 3 du paragraphe « Conseil d'administration. Bureau » :

« le renouvellement du conseil d'administration est effectué chaque année par quart ».

4. Conformément à la décision prise, le cas échéant, en AGO (celle du 06 avril 2002), **modifier les articles 2 et 3 de nos statuts**, par exemple de la façon suivante :

« Article 3 – Revue.

« L'association éditera une revue à périodicité annuelle pour accueillir des travaux scientifiques s'inscrivant dans l'esprit de l'article, **et aussi des travaux taxonomiques et biogéographiques sur les Orthoptères français**. Elle aura pour titre "Matériaux Orthoptériques et Entomocénétiques". Les articles seront soumis au comité de lecture choisi par le conseil d'administration ».

4-8. Ordre du jour du prochain CA (06 avril 2002, à la suite de l'AGE).

1. Approbation du compte-rendu de la précédente réunion de conseil d'administration.

2. Election du bureau.

3. Questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures 30.

OUVERTURE D'UN COURRIEL ET D'UN SITE INTERNET « ASCETE ».

Afin de permettre une meilleure connaissance de notre association, il a été décidé à la dernière Assemblée Générale de créer un site Internet ASCETE. Dans cette optique nous ouvrons dès aujourd'hui un courriel.

Le site aura pour objectif de faire connaître notre association à toutes personnes le consultant ; il sera donc dans un premier temps accessible à tout le monde, mais pour un nombre de pages limitées. Par la suite nous pourrions donner aussi des informations à diffusion restreinte aux adhérents avec un code d'accès ; ces informations ne feraient pas double emploi avec *Matériaux Entomocénétiques*, mais nous pourrions diffuser le bulletin de liaison (« *Courrier de l'ASCETE* »), ainsi que d'autres données.

Nous souhaitons avoir vos suggestions et vos avis sur ce que vous aimeriez trouver et voir diffusé sur ce site, en ne perdant pas de vue que, pour l'instant, notre association ne traite que d'entomocénétique.

Vous pouvez répondre par courrier ou par courriel aux adresses suivantes:

Courrier : François VENEAU, ASCETE, 4, rue de l'Aqueduc, 86280 St BENOIT

Courriel : ascete@wanadoo.fr

CONFERENCE INTERNATIONALE SUR LES ORTHOPTERES, A MONTPELLIER.

François Veneau a établi le compte-rendu suivant de la conférence internationale sur les orthoptères (8^{ème} réunion de la *société des orthoptéristes*) qui s'est tenue à Montpellier, France, du 19 au 22 août 2001 :

Bernard Defaut et François Veneau ont représenté l'ASCETE pendant ces trois journées de conférence. Nous étions accueillis au CORUM au centre de Montpellier, grand complexe confrencier où la climatisation nous a fait oublier la chaleur extérieure.

Le rythme de ces journées (9h à 18h) fut soutenu, les horaires respectés. Quinze minutes de pose le matin et quinze minutes l'après midi, et une heure trente pour déjeuner.

Le français et l'anglais étaient les deux langues officielles de ces symposium. Les pays anglophones étaient sur-représentés et la traduction était la bienvenue pour beaucoup d'entre nous, surtout avec la diversité des accents de la trentaine de pays représentant toutes les parties de notre globe.

Un premier symposium était consacré à "*La gestion des criquets ravageurs*". Nous avons eu des exposés sur les traitements effectués en Australie, au Mexique, en Argentine et aux États-Unis. Plusieurs exposés portaient sur un biopesticide, le *Metarhizium*, champignon entomopathogène. Ce produit trouvé en milieu naturel est moins polluant et plus sélectif que les insecticides chimiques. La recherche évolue lentement, lentement..., mais sûrement.

D'une manière générale je trouve que l'on nous a peu parlé des problèmes africains

Le deuxième symposium, le mardi matin était intitulé "*Molécules et Morphologie*". Il a débuté par un exposé de Mme C. Amédégato du MNHN de Paris, sur le "*complexe phallique et la corrélation phylogénique chez les Acridomorpha*". Il a été également question de stridulation et de communication.

Le troisième symposium portait sur "*l'Ecologie comparative et faunistique de criquets des prairies grasses du monde*". Un thème plus proche de nos préoccupations habituelles, et qui nous a renseigné sur les études argentines, russes et américaines.

Le quatrième symposium concernait "*Le contrôle biologique*". Ce sujet nous a rappelé le premier symposium.

L'après midi du mercredi, dans le cadre des présentations orales, B. Defaut a exposé "*l'entomocénotique, une méthode d'étude des populations d'orthoptères*". L'auditoire était à l'écoute, mais Bernard emporté par son sujet (comme d'habitude), a dépassé le temps qui lui était imparti et n'a pas eu droit aux questions...

Dans ce même cadre, Holger Baun et Otto von Helversen, universitaires allemands, nous ont présentés des *Tettigoniidae* des montagnes des Andes tropicales. Nous avons été transportés dans un monde féérique avec de magnifiques diapositives de paysages et de sauterelles mimétiques venues d'une autre planète...

Les halls d'accueils ont permis l'exposition de multiples affiches où nombres de collègues orthoptéristes ont illustré et commenté leurs travaux. Les présentations allaient de l'étude orthoptérique de milieu en France à la paléontologie des orthoptères en passant par les résolutions des problèmes de pullulations de criquets en Afrique.

Ces trois jours nous ont permis en outre, de sympathiser à nouveau avec des collègues perdus de vue depuis plusieurs années et d'engager des discussions passionnées et riches d'expériences.

Je crois bien qu'il y avait plus d'adhérents de l'ASCETE présents à cette conférence qu'il n'y en a habituellement à nos assemblées générales ! A méditer...

Bref, cette réunion a été positive et enrichissante.

ACTUALISATION DU « SYNOPSIS DES ORTHOPTERES DE FRANCE ».

Page 18. Le nom d'auteur d'*Antaxius spinibrachius* est (Fischer, 1853).

Page 19. Dans un article du dernier volume de *Matériaux Entomocénotiques* (tome 6, 2001) je rapportais l'opinion de MASSA (1999) selon laquelle *Rhacocleis corsicana* est une espèce valide, distincte de *Rhacocleis neglecta*. Cet auteur précise que l'espèce est actuellement connue de Corse (Puerto Vecchio : localité type, Fautea, et île Lavezzi) et de Sardaigne (île S. Maria). *Rhacocleis neglecta* habite l'Italie péninsulaire (localité type : Calabre), l'Istrie et la Dalmatie.

Dans ces conditions, si les sonogrammes des figures 476 et 478 in RAGGE & REYNOLDS (1998) se rapportent assurément à *Rhacocleis neglecta* (ils ont été effectués en Calabre), ceux des figures 477 et 479 se rapportent peut-être à *Rhacocleis corsicana* puisqu'ils ont été réalisés en Sardaigne.

Page 16. C'est par erreur que j'ai attribué à VOISIN (1979) la citation de *Pholidoptera a. aptera* en « *Ardèche, Causses aveyronnais, Tarn, Hérault* » ; en réalité il s'agit des départements de la Haute Loire, de l'Aveyron et de l'Hérault. (Merci à E. Boitier !).

Page 16. VOISIN (1979, page 78) a signalé *Pholidoptera femorata* au lieudit « les Ballages », dans le département de l'Allier (je ne l'avais pas pris en compte dans le « synopsis ». E. Boitier rectifie : il s'agit en réalité du département du Puy de Dôme, commune de Combronde (*in litt.*, 02 XII 2001). Cette station étend vers le nord l'aire de l'espèce ; mais la répartition est-elle continue ?

Page 40. A propos d'*Arcyptera m. microptera* en Haute Savoie, Mr Bernard Bal m'écrit : « *Je crois que nous sommes victimes ici d'un enthousiasme précipité : je ne me souviens pas exactement de ce je vous ai dit alors, mais concernant l'espèce en question, je ne suis pas du tout certain de sa redécouverte.* » (etc.).

COURRIER DE L'ASCETE n° 18

Février 2002

